

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 3 au 9 octobre 2015

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 3 au 9 octobre 2015

12/10/2015

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 3 au 9 octobre 2015

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- Cons. const., affaire n° 2015-510 QPC du 7 octobre 2015 : Code de commerce, article L. 464-2, I, alinéa 4 ;
- **Cons. const., affaire n° 2015-511 QPC du 7 octobre 2015** : Loi n°47-585 du 2 avril 1947, article 18-6, 6° ;
- **Cons. const., affaire n° 2015-512 QPC du 8 octobre 2015** : Loi du 29 juillet 1881, article 24 bis.

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., décision n° 2015-486 QPC du 7 octobre 2015 [Cession forcée des droits sociaux d'un dirigeant dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire] publiée au Journal officiel du 9 octobre 2015 :**

« Article 1er.- La seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 631-19-1 du code de commerce et le quatrième alinéa du même article sont conformes à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2015-487 QPC du 7 octobre 2015 [Ouverture d'une procédure collective à l'encontre du dirigeant d'une personne morale placée en redressement ou en liquidation judiciaire] publiée au Journal officiel du 9 octobre 2015 :**

« Article 1er.- Les dispositions des 5° et 7° du paragraphe I de l'article L. 624-5 du code de commerce, dans sa rédaction applicable en Polynésie française, sont contraires à la Constitution.

Article 2. - Le surplus du paragraphe I ainsi que le paragraphe II de cet article sont conformes à la Constitution.

Article 3.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par son considérant 19 ».

- **Cons. const., décision n° 2015-488 QPC du 7 octobre 2015 [Indemnité exceptionnelle accordée à l'époux aux torts duquel le divorce a été prononcé] publiée au Journal officiel du 9 octobre 2015 :**

« Article 1er.- Le second alinéa de l'article 280-1 du code civil dans sa rédaction issue de la loi n° 75-617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce est conforme à la Constitution ».

La Rédaction Législation.

© LexisNexis SA